

L'AGENDA 21 DE LA SEINE-SAINT-DENIS



CLAUDE BARTOLONE

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DÉPUTÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS

« Il y a un an, j'ai souhaité officiellement que notre collectivité s'engage résolument dans le développement durable pour l'ensemble de ses politiques, en lançant un Agenda 21 pour la Seine-Saint-Denis. Voici une synthèse du document adopté, qui traduit cette ambition : améliorer le quotidien des habitants pour aujourd'hui et les générations futures ».



STEPHANE TROUSSEL

CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA COURNEUVE
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

L'engagement du Conseil général en faveur de l'environnement est ancien. Les Courneuviennes et les Courneuviens bénéficient d'ailleurs du plus grand et du plus exemplaire des parcs départementaux, le parc de La Courneuve, qui sera prochainement rebaptisé « parc Georges Valbon ». Il reste pourtant beaucoup à faire pour rendre notre ville et notre Département plus soucieux du cadre de vie et du développement durable. Avec son Agenda 21, le Conseil général veut contribuer à faire de la Seine-Saint-Denis un Département exemplaire parce que plus respectueux de son environnement. C'est aussi un moyen pour mieux-vivre ensemble. Je vous propose de nous retrouver le 9 décembre pour en débattre.

PARLONS-EN !
RÉUNION PUBLIQUE DE DÉBAT

AUTOUR DE
L'AGENDA 21
DÉPARTEMENTAL

mercredi 9 décembre 2009
à 20h

Salle Philippe Roux

(à côté du Cinéma l'Étoile dans le centre-ville)

58, rue de la Convention - La Courneuve



DÉVELOPPEMENT, D'ACCORD... MAIS « DURABLE » ?

Depuis les années 70, le monde a pris conscience de la fragilité de notre planète, mais aussi de l'augmentation des inégalités sociales, écologiques et territoriales. L'idée de la nécessité d'un « développement durable » est née de ce constat. Il nous faut, ensemble, trouver les moyens de répondre aux besoins des êtres humains dans tous les pays, aujourd'hui et demain.

Concrètement, le développement durable, c'est :

- ◆ Concilier l'activité économique, l'environnement et une société plus égalitaire.
- ◆ Favoriser la participation des habitants aux décisions qui les concernent.

AGENDA, TRÈS BIEN... MAIS POURQUOI « 21 » ?

L'agenda 21 mondial est un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle engagé par 173 pays lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. L'efficacité de cet outil dépend de ses déclinaisons en Agendas 21 locaux, dans les régions, les départements et les communes.

C'est bien à cette échelle que l'on peut agir au quotidien sur les transports, le logement, l'accès à l'emploi, l'école, la santé, les crèches, la pollution, l'avenir de nos jeunes...

On dit souvent que le développement durable, c'est « penser global et agir local » !



UNE DÉMARCHE DURABLE CONSTRUITE AVEC VOUS

L'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis associent les partenaires du Département, les acteurs locaux avec notamment le Conseil de développement durable, et l'ensemble des Séquano-Dionysiens. C'est à partir de leur expérience vécue du territoire, exprimée via le forum participatif et le questionnaire diffusé dans le magazine du Département, que les habitants ont enrichi la définition d'une stratégie globale pour l'Agenda 21.

5 894 séquano-dionysiens ont participé à l'enquête lancée par le Conseil général en novembre 2008.

Quelques résultats :

La pratique des gestes en faveur de la protection de l'environnement, elle, est fréquente dans le département. Plus de 99% des habitants pratiquent au moins un « geste écologique ».

Parmi les attentes principales formulées par les habitants figure l'amélioration de la qualité de vie. Quatre sujets majeurs font l'objet de leurs préoccupations : la sécurité, le coût de la vie, l'éducation des jeunes et l'accès à l'emploi.

Pour améliorer leur cadre de vie, plus de trois personnes interrogées sur quatre mettent en avant les projets liés aux « transports verts » : améliorer l'offre de transport public et promouvoir les « circulations douces ».

Pour en savoir plus, donner votre avis ou témoigner de vos expériences, rendez-vous sur le forum Agenda 21 du site Internet du département :

www.agenda21.seine-saint-denis.fr

136 PROJETS TRÈS CONCRETS



L'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis rassemble 136 projets qui intègrent l'ensemble des dimensions du Développement Durable.

Imaginer une nouvelle façon de vivre ensemble, agir pour la citoyenneté, construire des parcours de réussite, penser un nouveau modèle urbain et une ville durable, développer de nouvelles stratégies économiques, s'ouvrir sur le monde, instaurer une gouvernance partagée et une solidarité

des territoires... Autant de grands chantiers qui s'ouvrent aujourd'hui pour mieux préparer demain !

Voici quelques-uns des projets qui se mettent en place :

- ◆ Repenser et réaménager les grands axes routiers départementaux (RN2, RN3 ...)
- ◆ Soutenir le développement des transports en commun (prolongement des lignes de métro et de tramway, augmentation des lignes de bus)
- ◆ Améliorer le paysage urbain en développant les zones vertes de proximité
- ◆ Promouvoir le collège du 3ème millénaire en proposant aux collégiens des lieux de haute qualité environnementale, associés aux nouvelles technologies
- ◆ Soutenir et accompagner la création d'entreprises innovantes en créant une agence du développement économique départementale
- ◆ Ouvrir des cafés des aidants, pour soutenir les familles des personnes âgées dépendantes ou handicapées

Pour prendre connaissance de l'ensemble des projets, pour en débattre, donner votre avis et apporter vos témoignages, rendez-vous dans la rubrique citoyenneté du site Internet du département : www.seine-saint-denis.fr

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1 **Renforcer en Seine-Saint-Denis l'égalité et la promotion sociale.** Conforter l'équilibre du «vivre ensemble» pour construire des parcours de réussite
- 2 **Porter un nouveau modèle urbain, au service des habitants et respectueux de l'environnement.** Rendre plus lisible et plus agréable la ville en Seine-Saint-Denis, dans un territoire exemplaire en matière d'écologie urbaine
- 3 **Permettre au département d'être un moteur de développement dans la métropole parisienne.** S'appuyer sur les atouts du département pour construire une stratégie de développement, une stratégie pour l'enseignement et la recherche en s'ouvrant encore davantage sur le monde
- 4 **Renouveler la « gouvernance », en renforçant la participation des habitants, les partenariats avec d'autres collectivités, etc.**
- 5 **Faire de l'institution départementale un exemple en matière de développement durable.**

POUR LA COURNEUVE DES ACTIONS, DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



◆ Rénovation de la Crèche Jean Jaurès en Haute Qualité Environnementale :

La Crèche-PMI Jean Jaurès est actuellement fermée pour une rénovation lourde. Les travaux sont réalisés selon des procédés et avec des matériaux respectueux de l'environnement et dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'énergie.

◆ Des pistes cyclables aménagées sur la Route Départementale 114 (Cachin-Quinet) :

La RD 114 (Cachin-Quinet) est intégralement réaménagée en faveur des circulations douces (création de pistes cyclables) et d'une sécurité accrue des usagers de la route.

◆ Des travaux au collège Politzer :

Des travaux d'isolation acoustique des salles de musique, de modernisation et de passage au gaz de la chaufferie, de dépose de la canalisation gaz du restaurant pédagogique sont réalisés. La rénovation des salles de la SEGPA est programmée.

◆ La maison de retraite médicalisée à la Gare :

Le Conseil général a consacré près de 1,3 million d'euros pour permettre sa construction et verse près de 500 000 euros par an au titre de l'aide sociale et de l'Adpa pour permettre à nos anciens de bien vieillir.

◆ QUELQUES EXEMPLES

Les 136 actions déclinées dans l'Agenda 21 départemental constituent un outil concret au service du développement durable de la Seine-Saint-Denis.

Participer à la communauté éducative

- ◆ soutenir davantage les collégiens « décrocheurs »
- ◆ aider les collégiens à mieux connaître et choisir les parcours d'orientation possibles après la 3^e

Faciliter l'emploi et la formation

- ◆ investir dans le partenariat avec les centres de formation (CFA...)
- ◆ favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans le monde du travail

Agir pour le développement économique

- ◆ investir dans l'économie sociale, en soutenant les activités de micro-crédit
- ◆ développer des pôles d'excellence économique
- ◆ requalifier les zones d'activités existantes en véritables quartiers

Faire émerger un nouveau modèle urbain

- ◆ participer à la création et à l'embellissement des moyens de transports (Tangentielle Nord, requalification de la RN2, RN3...)
- ◆ renforcer la présence de la nature dans la ville (création du « Chemin des parcs départementaux » entre Sevrans et La Courneuve)
- ◆ favoriser les éco-pratiques (installation de récupérateurs d'eau, de composteurs et d'équipements économes en énergie et en eau, ramassage des déchets verts, qualité des constructions, jardins partagés...)



CONSEIL GÉNÉRAL
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
93006 BOBIGNY CEDEX
TÉL. : 01 43 93 93 93
WWW.SEINE-SAINT-DENIS.FR

◆ PARLONS EN ! RÉUNION PUBLIQUE DE DÉBAT

AUTOUR DE L'AGENDA **21** DÉPARTEMENTAL

mercredi 9 décembre 2009 à 20h
Salle Philippe Roux
(à côté du Cinéma l'Etoile dans le centre-ville)

58, rue de la Convention à La Courneuve

AGENDA **21**

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT